



Contexte

Aujourd'hui, les Inuits du Nunavik sont encore des chasseurs, des pêcheurs et des piégeurs, mais ils habitent dans des communautés modernes et sont des participants actifs à une économie basée sur les salaires. La signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975 a été un événement clé qui a transformé les structures administratives de la région ainsi que les relations avec le Québec et le Canada. Au cours des 35 dernières années, la responsabilité concernant toutes sortes de programmes et de services communautaires a été graduellement transférée à des décideurs élus localement. Au cours de la même période, les Nunavimmiuts qui utilisaient les traîneaux à chiens pour se déplacer se sont mis à l'Internet.

Quelques-uns des défis

Les préoccupations et les défis de chacun des secteurs se rejoignent dans les communautés : éducation, santé et services sociaux, développement économique et emplois, services correctionnels et justice, services municipaux, télécommunications, environnement et faune, et culture et identité.

Malgré les progrès considérables réalisés sur le plan des infrastructures et des programmes depuis 1975, le développement des communautés continue d'accuser un retard par rapport à la plupart des régions du Québec. De plus, le financement gouvernemental ne reflète pas les coûts de transport et de fonctionnement.

Que l'on songe à la proportion de personnes à charge au sein des familles, au surpeuplement des logements, au taux de criminalité, au suicide, à l'abus d'alcool et de drogues, à l'espérance de vie, à la pauvreté, au chômage, au faible taux d'alphabétisation, au décrochage scolaire ou à l'insécurité alimentaire chez les aînés et les ménages défavorisés, la situation dans les communautés est alarmante et une source de préoccupations pour les leaders locaux et régionaux de même que pour les résidents.

Des organismes non ethniques tels que les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik ont difficilement accès au financement destiné aux Autochtones dans certains secteurs tels que la construction et le fonctionnement d'infrastructures communautaires, et ce, même si 90 % de la population est inuite.

Le coût de la vie élevé limite le pouvoir d'achat des Nunavimmiuts et contribue à la pauvreté. En raison des coûts élevés des activités commerciales (transport et coûts de fonctionnement, incluant surtout les taxes municipales), il est très difficile de démarrer ou de tenir une entreprise locale.

Le développement économique est limité parce que les communautés ne sont pas reliées au réseau électrique du Québec ni au réseau de transport terrestre.

Les ententes concernant la construction et l'entretien des infrastructures locales, qui sont au cœur du développement des communautés du Nunavik depuis de nombreuses années, doivent continuer d'être renouvelées.

Solutions et priorités

Les communautés qui seront touchées par le développement industriel au Nunavik doivent pleinement participer à ce développement.

Condition préalable n° 2 du *Plan Nunavik* : Une approche efficace et à long terme est nécessaire pour réduire le coût de la vie et les coûts des activités commerciales dans les communautés.

Le financement des services essentiels (infrastructures requises pour les services municipaux, protection incendie, services de garde à l'enfance, aéroports, installations sportives et récréatives, services policiers, opérations de recherche et de sauvetage, etc.) et des programmes gouvernementaux doit être ajusté en fonction de ce qu'il en coûte réellement pour offrir ces services et programmes au nord.

Condition préalable n° 3 du *Plan Nunavik* : Le financement des services essentiels doit être intégré dans une entente globale à long terme.

L'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik, 2002) reconnaît que l'octroi de contrats pour les biens et services publics ainsi que dans le domaine de la construction permet de stimuler le développement économique et la création d'emplois dans les communautés de la région. Il faut mettre en place une politique favorisant l'octroi des contrats du gouvernement aux entreprises inuites.

Offrir du soutien aux activités d'exploitation de subsistance locales afin d'assurer la sécurité alimentaire en rendant l'accès aux territoires de chasse et de pêche plus sécuritaire, en réduisant les coûts de transport de l'équipement utilisé pour ces activités et en maintenant les volumes d'exploitation traditionnels.

La création d'aires protégées favorise la pratique d'activités traditionnelles de subsistance et les Inuits doivent pouvoir participer à la sélection de telles aires.

Donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur la justice au Nunavik, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions relatives à la justice contenues dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Trouver des sources de financement permanent pour permettre aux corporations foncières de s'acquitter des rôles et responsabilités qui leur incombent en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Il faut mettre en place un programme d'allègement des taxes municipales à l'intention des entreprises.

Discussion

Les communautés continueront de demander que les initiatives, programmes et services gouvernementaux soient adaptés à la vision globale de développement de la région, au mode de vie des Inuits et à d'autres particularités régionales dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, de l'emploi, de la protection de l'environnement, de la conservation de la faune et du développement économique. En outre, le développement des communautés sera grandement influencé par le développement des secteurs du transport, de l'énergie et des télécommunications.

Le Nunavik est le nouveau territoire convoité et il sera au cœur d'une bonne partie du développement de la province au cours des prochaines décennies. Nos jeunes peuvent devenir de précieux atouts de ce développement si l'on déploie tous les efforts nécessaires maintenant pour faire en sorte que nos communautés soient saines et sécuritaires et pour assurer une qualité de vie acceptable.

